



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Etablissements : Aisne

Question écrite n° 59573

Texte de la question

M Bernard Lefranc attire l'attention de M le ministre d'Etat, ministre de l'éducation nationale et de la culture, sur la situation du collège Joliot-Curie de Tergnier (Aisne), après l'annonce d'une nouvelle réduction du nombre de surveillants de ce collège. Il y a moins de deux ans, un autre poste avait déjà été supprimé et, de neuf postes il y a quelques années, le collège ne dispose plus actuellement que de cinq postes. Devant l'inquiétude légitime des enseignants, des parents d'élèves et des élus ternois, il lui demande de bien vouloir remédier rapidement à cette situation, afin de permettre à l'équipe éducative de ce collège d'exercer ses missions dans des conditions acceptables.

Texte de la réponse

Reponse. - Au budget 1992, 144 emplois de maître d'internat-surveillant d'externat ont été créés. Pour répartir ces moyens à la rentrée scolaire 1992, la priorité a été accordée aux académies accusant le plus fort taux d'établissements situés en zones sensibles et aux territoires d'outre-mer dont les besoins pour cette catégorie d'emplois sont importants. L'academie d'Amiens a, quant à elle, reçu trois emplois de MI/SE. Ces moyens ayant été notifiés au recteur, c'est à ce dernier, en liaison avec les inspecteurs d'academie pour les collèges, qu'il appartient de les répartir entre les différents établissements de son ressort. Il convient donc de prendre directement l'attache de l'inspecteur d'academie, directeur des services départementaux de l'éducation nationale de l'Aisne, afin d'obtenir toutes les précisions souhaitées sur l'organisation de la surveillance dans les collèges de son département et, notamment, au collège Joliot-Curie de Tergnier.

Données clés

Auteur : [M. Lefranc Bernard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 59573

Rubrique : Enseignement secondaire

Ministère interrogé : éducation nationale et culture

Ministère attributaire : éducation nationale et culture

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 6 juillet 1992, page 2988